

PROCÉDURE DE RÉPARATION DES DIVISIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS DU CORPS

Août 2021

(Extrait tiré du mémoire adressé au Corps de Christ)

Par le frère BONY MULAMBA KAPONGO

PROCÉDURE DE RÉPARATION DES DIVISIONS AU SEIN DES COMMUNAUTÉS DU CORPS

Il est à devoir insister sur le fait que toutes les divisions qui se fussent opérées au sein de l'Église de Lubumbashi, comptant aussi celles des autres communautés de même foi dans notre pays et à l'extérieur, **sont toutes injustes, du fait qu'elles ne fussent en aucune manière fondées sur aucune raison biblique, moins encore se fussent procédées par la voie biblique.**

Il est à savoir de même que tout ministre qui s'est injustement retiré de la communion pour quelque raison qui soit, pour aller entamer une autre assemblée, apporte des problèmes très sévères dans le Corps, et manifeste de ce fait qu'il n'a réellement reçu aucun appel de Dieu au ministère. Car, Dieu ne peut en aucune fois être responsable de désordre et de division.

Les assemblées du Corps de l'Église de Christ ont toutes reçu la même Semence de la Vérité au-travers du ministère spécial de l'enseignement, **et n'ont par conséquent aucune raison de connaître des divisions.** Celles-ci sont en réalité arrivées à cause de l'extrême avidité de gain et de gloire qui oppose les prédicateurs les uns des autres, repercutant finalement leurs vains conflits sur le troupeau de Dieu.

À présent que l'Esprit de Dieu doit opérer de manière évidente dans Sa puissance parmi les croyants et dans l'Église, afin que soit rendus possibles la restauration de toutes choses dans l'Église et l'achèvement de l'Oeuvre de Dieu, **toute division doit immédiatement cesser.** Tous les croyants ont l'inéluctable devoir de revenir de leurs divisions sans fondement, et se réunir << **dans le même lieu** >> autour de la même Semence et Nourriture, afin que, d'un commun accord dans la prière, soit expérimentée une action directe de l'Esprit, ainsi que conséquemment une véritable unité opérée par l'Esprit de Dieu.

*Voici donc l'ultime solution à pouvoir remédier aux funestes divisions qui portent préjudice au Corps, et que connaissent certaines communautés de même foi:

- Premièrement, le conducteur avec son groupe qui se sont retirés de la communion doivent sans restriction retourner et regagner la communion pour la réconciliation par la Parole, car, c'est par rébellion face aux principes de la Parole qu'ils se sont détachés de la communion.

La procédure du règlement du sujet à conflit se déroulera dans l'Église, toujours selon le modèle de Actes 15, au sujet d'un point de

controverse doctrinal.

- Deuxièmement, le sujet à conflit devra être traité par le moyen de la Parole de l'Écriture au sein de l'Église, et ce sous la conduite et la gestion d'un ministre responsable ayant été surnaturellement confirmé par Dieu dans l'assemblée. Car, personne ne détenant un tel ministère n'a le droit de prononcer sur les affaires de l'Église et des croyants. Si l'Église manque de tels ministères, alors il est raisonnablement temps pour Elle d'en demander à Dieu par la prière, étant plus que rassuré sur le fait qu'elle sera exaucée, du fait qu'Elle soit en étroite liaison avec le mandat de l'heure duquel Elle a reçu la totalité de la pure Parole-Semence. Car, Elle montre par cela qu'Elle n'est pas encore confirmée par une action de l'Esprit comme à pentecôte. **Toute Église biblique devra avoir en son sein des ministères et des dons de l'Esprit manifestés avec Ses fruits et confirmée par Dieu. La Parole déclare que les anciens ont été choisis et confirmés par Dieu comme bergers et économes pour paître le troupeau de Dieu et gérer les affaires de Sa Maison. **Il revient donc aux anciens de l'Église établis par l'Esprit de traiter ces cas de conflit, et d'y prononcer une sentence juste de la part de Dieu et sur le fondement de l'Écriture.****

- Ainsi, la juste sentence et décision prononcées par les anciens et approuvées par l'ensemble de l'Église sur le fondement de la Parole infaillible de l'Écriture devra inéluctablement être notifiées aux communautés du Corps, afin de conserver Celui-ci dans l'unité de l'Esprit.

Dans le cas contraire, c'est-à-dire au cas où un groupe dissident ne regagnait pas la communion, il revient au devoir des responsables de la communauté et de l'Église, selon les principes de la Parole, **de lui notifier une invitation à regagner la communion pour la réconciliation par la Parole au sein de l'Église**, en lui impartissant une échéance de temps outre laquelle ils seront dans l'obligation de l'informer aux assemblées du Corps entier, comme quoi tel groupe ayant tels dirigeants à sa tête se serait détaché de la communion sans raison biblique pour se constituer de manière illégitime en une autre assemblée dans la même ville, violant ainsi l'ordre de la Parole pour apporter de l'anarchie dans le Corps, et se refusant en toute connaissance de cause de regagner la communion, afin de pouvoir procéder à la réconciliation par la Parole. Et c'est de cette manière que l'Église et ses responsables se déchargeront devant toutes les communautés du Corps de la culpabilité dont les a injustement chargés le groupe dissident et ses chefs qui se furent détachés sans fondement biblique par rébellion.

Si l'Église et ses responsables n'agissent pas de cette manière au cas où un

groupe dissident d'elle ne regagnait pas la communion pour pouvoir procéder à la réconciliation biblique, **alors l'Église et ses responsables deviendront consciemment responsables devant Dieu de division dont s'est rendu coupable le groupe dissident.**

Ainsi, c'est au-travers de l'invitation solennelle à cette procédure biblique que nous découvrirons qui sont réellement responsables des conflits et des déchirements, et veulent maintenir cet état des faits en se refusant de procéder à la réconciliation biblique dans l'Église et avec ses frères et ses soeurs.

Voici donc exposé l'ultime solution par le moyen de laquelle devront prendre fin tous ces déchirements malades qui préjudicient grièvement le déroulement de l'Oeuvre de Dieu dans l'Église de Christ et empêche l'Action de l'Esprit parmi les croyants et dans l'Église.

De ce fait, il revient impérieusement à chaque communauté de l'Église de Christ d'interrompre toute communication avec quelque communauté qui connaisse des déchirements en son sein, de peur de se rendre participant et coupable de son péché, **jusqu'à ce qu'elle revienne de ses injustes divisions, et l'ait notifié aux communautés du Corps entier**, étant donné que l'ultime solution biblique est à présent portée à la connaissance de tous.

L'Église du Seigneur sur toute la terre reçoit la seule et unique Semence et nourriture au-travers du ministère divin et universel de l'enseignement, **et n'a aucun droit de connaître en sein des divisions et des séparations.** À présent toutes les assemblées qui ont reçu la même Semence devront être certaines de ce que le même Seigneur qui a parlé au Serviteur fidèle et prudent et l'a envoyé apporter la Parole qu'elles ont intégralement reçue est de même avec elles, et est prêt à les exaucer, si elles se réunissent dans une pleine sanctification et priaient de tout leur coeur sur le fondement de la Parole recue, afin que Dieu manifeste et établisse des ministères véritables parmi elles, comme le furent les premiers croyants dans la chambre haute. Il n'est plus encore question de chercher par téléphone ou par autres moyens des substituts à la place des véritables serviteurs de Dieu. La restauration de toutes choses dans l'Église devra être plus qu'évident, après que nous ayons reçu dans sa totalité la Parole de restauration promise.



